



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_16-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_3_16**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Via Ardèche
mutualisation d'un poste de
chargée de communication &
coordination**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

La Via Ardèche, itinéraire cyclable structurant de bientôt 118km, a fait l'objet d'investissements important de la part des 8 collectivités concernées. La Via Ardèche sera connectée à la ViaRhôna d'ici la fin de l'année 2026, ce qui augmentera sa visibilité et sa fréquentation.

Il est rappelé que le comité d'itinéraire de la Via Ardèche composé des 8 Communautés de communes et des 8 Offices de Tourisme, a identifié d'importants besoins de coordination et communication, notamment pour faire fructifier les investissements réalisés.

Il est aujourd'hui proposé le recrutement d'un.e chargé.e de communication et coordination, mutualisé entre les territoires à l'échelle de la Via Ardèche. Les missions seront de l'ordre de la communication (vers les habitants et les touristes, via les réseaux sociaux à développer, le site web, du contenu papier et cartes, etc.), de la promotion (salons touristiques, presse locale et presse spécialisée), de coordination et d'animation (comité d'itinéraire, lien avec les institutions départementales régionales et nationales, réseau de partenaires avec les prestataires professionnels...).

Le Comité de Pilotage de la Via Ardèche du 8 janvier 2026 a unanimement validé le recrutement d'un temps plein pour une mission de 3 ans, à l'horizon juin 2026. La SPL Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc a été désignée pour le portage administratif du poste, pour le compte des 8 territoires.

A la majorité, le COPIL de la Via Ardèche propose d'acter dans les conseils communautaires les participations à ce poste et aux frais de missions inhérents ; comme suit (montants donnés pour une année civile complète). :

Clé de répartition :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_16-DE

	RH		DEPENSE COM	
	%	€	%	€
Forfait fixe	30%	13200	30%	6840
Linéaire	40%	17600	40%	9120
Potentiel fiscal	15%	6600	15%	3420
Habitant	15%	6600	15%	3420
total	100%	44000		22800

Calcul de la répartition des coûts par territoire :

		BA	VDL	BC	ARC	GA	PVC	CC	ASV	Total
RH	RH Forfait part fixe - 25%	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00	13 200,00
FRAIS COM	Dep Com forfait fixe	855,00	855,00	855,00	855,00	855,00	855,00	855,00	855,00	6 840,00
	Variable 1 - Km									115,4
		31,5	4,9	14,6	16	30,6	14,2	2,4	1,2	
	Variable 1 - Part du linéaire %	27,3%	4,2%	12,7%	13,9%	26,5%	12,3%	2,1%	1,0%	100%
	Variable 1 (25%) - cout en € proratisé									
rh	RH	4 804 €	747 €	2 227 €	2 440 €	4 667 €	2 166 €	366 €	183 €	17 600
FRAIS COM	- cout en € dép com	2 489	387	1 154	1 264	2 418	1 122	190	95	9 120
	Variable 2 - Potentiel fiscal									
		18 143 854	1 118 494	1 635 578	19 994 548	5 853 019	2 954 159	4 711 758	3 174 569	57 585 979
	Variable 2 - part du potentiel fiscal	31,5%	1,9%	2,8%	34,7%	10,2%	5,1%	8,2%	5,5%	100%
	Variable 2 - cout en € proratisé	2 079	128	187	2 292	671	339	540	364	6 600
RH	- cout en € dép com	1 078	66	97	1 187	348	175	280	189	3 420
FRAIS COM	Variable 3 - Nombre d'habitant									
		40581	6020	7996	22936	15776	9659	19221	9728	131917
	Variable 3 - part du nombre d'habitants	30,8%	4,6%	6,1%	17,4%	12,0%	7,3%	14,6%	7,4%	100,0%
	Variable 3 - cout en € proratisé	2030	301	400	1148	789	483	962	487	6 600
RH	- cout en € dép com	1052	156	207	595	409	250	498	252	3 420
frais com	total général	16 038 €	4 291 €	6 777 €	11 431 €	11 807 €	7 041 €	5 341 €	4 074 €	66 800 €

À noter que le Comité de Pilotage espère un financement du FNADT et de LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés **VALIDE** le principe de mutualisation d'un poste de chargé de communication & coordination pour 3 ans, **VALIDE** la participation de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes à hauteur de 8 000 € annuel maximum, **PRECISE** que ce projet de mutualisation est soumis à l'approbation des 8 territoires, **DONNE** tout pouvoir au président pour la suite de ce dossier et autorise la signature des documents nécessaires.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le